

Compte rendu de la séance du vendredi 26 juin 2015

Sont présents: Sabine BERTRAND, Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Frédéric PORTE, Guy RIVIERE, Marie-Paule SEGUY, Richard SENPAU ROCA, Albert TORTA, André VIDAL.

Représentés: Grégoire SARDA (pouvoir à Magali CORNET) , Alain THOMAS (pouvoir à Richard SENPAU-ROCA)

Excuses: Jean-Guy AZEAU, Corinne RAYNAUD

Absents: Dorianne BALAYAN

Secrétaire de séance: Jonathan OAKES

Réunion extraordinaire du conseil municipal (article L 2121-11 du CGCT).

Ordre du jour:

* **Modification rythmes scolaires**

Délibérations du conseil:

M. le Maire rend compte de l'urgence de la délibération : en effet la dérogation pour la mise en place d'une expérimentation des rythmes scolaires doit arriver au plus tard le 2 juillet à l'Inspection Académique.

I- DE 2015 035 - EXPERIMENTATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu les articles D521-1 et D521-4 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

M. le Maire fait part au conseil municipal du contenu du décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

M. le Maire présente ensuite aux conseillers le compte-rendu du conseil d'école du 12 juin 2015 qui stipule notamment " Les élus, les enseignants et les parents d'élèves ont souhaité une harmonisation des rythmes scolaires dans le cadre du PEDT en accord avec tous les partenaires afin de concentrer les temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi, comme cela se pratique actuellement à Duilhac sous Peyrepertuse. Les horaires pratiqués durant l'année scolaire écoulée ont révélé une grande fatigue des enfants dès le mercredi et de l'avis d'une grande majorité des parents (environ 90 %) il n'est pas judicieux de laisser les rythmes inchangés.

Cette décision fait l'unanimité de tous les partenaires. Tous les parents ont été associés aux différentes étapes de la réflexion"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de demander à Madame le Recteur d'académie, en référence aux articles D521-1 et D521-4 du code de l'éducation, à titre dérogatoire, de mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2015/2016 l'organisation du temps scolaire hebdomadaire proposée ci-dessous sur les semaines annuelles qui composent l'année scolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 9h-12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
Après-midi 13h30-16h30	Classe	Classe		Classe	TAP

- **CHARGE** M. le Maire d'instruire cette dérogation .

Il est précisé que les écoles ont trois ans pour expérimenter de nouveaux rythmes.

M. le Maire souhaite que ce soit l'enfant qui soit privilégié.

A 13 h 30 il y aura la sieste pour les tous petits. Il n'est pas judicieux que les "plus grands" aient trop de temps libre le temps du midi.

AFFAIRES DIVERSES

* Demande de M. PORTE concernant l'élaboration du PLU ; suite à l'ouverture des plis ;est-il prévu d'auditionner les candidats; les caractéristiques qu'il avait préconisées dans le SIG ont-elles été reprises dans les offres.

M. SENPAU-ROCA expose les 3 offres reçues (sur 8 consultées) et précise qu'un tableau comparatif sera présenté au prochain conseil municipal afin de choisir le candidat retenu.

* M. RIVIERE précise que le dossier de DUP du Barranc d'en Pous est en cours : une analyse des propositions reçues a été dressée et sera présentée également au prochain conseil.

* Concernant l'aire de jeux , M. PORTE souhaite que le point soit fait. La commune a obtenu 3 subventions : la DETR, le Conseil Régional et le Conseil Général.

* Point sur le dossier des intempéries de novembre 2014, la commune de Paziols devrait percevoir une indemnité basée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux retenue de 233.000 €. Les choix retenus en priorité sont les gués : Prade- Pont Roman- Terrassac. . Certains travaux sur les chemins ont été déjà réalisés en régie et une liste des chemins prioritaires a été dressée. M. CHALULEAU précise qu'il a demandé à l'entreprise PICARD un devis pour le Chemin D'Es Crabies et pour la protection de la canalisation d'eau potable de la source des Aliens (point abordé dans le précédent conseil), en partenariat avec le syndicat du Verdoble. Une consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre va être lancée. M. OAKES demande des précisions sur le code des marchés publics et dans quel cas un appel d'offres est possible (dans ce cas la commission d'appel d'offres se réunit).

* M. SENPAU-ROCA présente à l'Assemblée Délibérante le programme "des petits débrouillards". Il s'agit d'une animation pour les 11-17 ans, sous l'égide de la Communauté des Communes des Corbières et en collaboration avec la CAF. Un camion viendra sur Paziols pour cette animation, toutefois l'une connexion WIFI est nécessaire.

*Fête de l'école le 3/7/2015